

Partie III

L'espace public européen – condition préalable pour une opinion publique européenne

Par Horst GRÜTZKE, Potsdam / Allemagne

...Puis chez nous on n'appelle pas celui qui ne participe pas aux affaires de l'Etat un citoyen muet mais un mauvais citoyen et c'est nous-même seulement qui décidons des affaires de l'Etat après les avoir mûrement réfléchies. En effet, nous ne voyons pas dans la parole un danger pour l'action, mais bien plutôt dans le manque de discours préalable à l'engagement de l'action nécessaire.

Thucydide, 455 à 400 av J.C, historien et stratégeste athénien,
Reprise par Abraham Lincoln, le 19 novembre 1863,
lors de l'inauguration du cimetière de soldats à Gettysburg

L'espace public dans la société

La vie d'une société se structurant et se développant démocratiquement exige une opinion publique, qui puisse se déployer pour le débat public dans un espace public. Déjà, les Grecs de l'Antiquité (vers le 4^e siècle avant J.C.) dans leurs Villes Etats ont connu l'**Agora** (à Athènes), espace public où s'épanouissait l'opinion publique. Sur la place du marché ou dans un amphithéâtre les citoyens libres se rassemblaient pour débattre en plein air des affaires publiques et prendre démocratiquement des décisions. A l'époque moderne, la démocratie, qui s'est jusqu'à présent développée essentiellement avec les Etats nationaux, a également créé un espace public déterminé pour l'essentiel par les conditions et les frontières nationales. Une agora quelconque, à l'instar de la coutume grecque, ne pouvait plus il est vrai, être un espace unique où rassembler tous les citoyens pour délibérer. Avec les moyens techniques de communication la civilisation développée a rendu pourtant possible l'échange verbal d'informations formant une opinion publique. Ainsi, les journaux, les revues, la radio, la télévision et internet sont aujourd'hui devenus des éléments essentiels d'un *débat public* national et supranational.

Le débat public en tant « qu'espace intermédiaire » lie et sépare le monde, abolit la distance sans nécessairement fonder des communautés. La réalisation du débat public est fondée justement par la mise en place d'un espace intermédiaire à l'intérieur duquel aussi bien les éléments de compréhension que les litiges aident à dépasser en principe l'isolement du privé. Hannah Arendt considère que l'espace public se crée au delà de la reconnaissance commune du litige et « *qu'indépendamment de toutes différences de position et de la multiplicité des aspects en résultant il s'avère clairement que tout le monde parle du même sujet* »¹.

L'espace public politique – et c'est seulement de cet espace public dont nous parlons lorsque nous traitons de l'espace public n'est ni manipulation par des élites politiques ni un théâtre de marionnettes mises en scène d'après le goût du public. L'espace public politique ne vise pas non plus à un consensus mais s'interprète plutôt comme lieu où l'on se réunit pour tenir des débats sociétaux. On considère surtout comme prestation centrale de l'espace public politique la médiation des contenus d'opinions respectives entre les acteurs de décisions politiques et ceux concernés par ces décisions. Il faut souligner que cette médiation va dans les deux sens.²

¹ Arendt, Hannah; Vita Activa. Oder vom täglichen Leben(Vita Activa. Ou de la vie quotidienne). Verlag Piper, München, 1981. S. 57

² Habermas, Jürgen: Faktizität und Geltung. Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats (Facticité et valabilité. Contributions à la théorie de discours du droit et de l'Etat de droit démocratique). Suhrkamp Verlag, Frankfurt/Main, 1992, S. 436

Dans un Etat Nation l'opinion publique s'articule sous forme

- d'une opinion du citoyen en tant qu'individu
- d'une opinion du citoyen en tant que membre d'un groupe (association, parti politique).

L'opinion publique se présente surtout comme réaction à l'égard de la politique de l'Etat et de ses institutions, mais aussi à l'égard des forces politique participant au pouvoir. L'opinion publique est assez souvent aussi suggestion adressée à ces institutions. Selon l'échelon administratif, elle pourrait se présenter comme opinion publique d'une région ou d'une commune.

L'espace public n'est pas un espace homogène pour une opinion publique unique. L'espace public se décompose selon les sujets de discours des citoyens. Le *demós* en tant que communauté représentant des libres et des égaux en droit ne se caractérise justement pas par des exigences d'homogénéité qui elles déterminent l'*ethnós* en tant que communauté organique. Le *demós* peut être décomposé à ses éléments constitutants tels que les droits, la confiance, l'esprit civique, le discours public et la solidarité, éléments qui, en général, sont liés par un minimum d'Etat, donc par un ordre hiérarchique. L'idée principale y est la différenciation des différentes formes et arènes de la communication lesquelles vont par la suite identifier des groupes spécifiques de référence philosophique, des classes ou des différents publics.³

Les conditions de la naissance d'un espace public nécessaire à l'apparition d'une opinion publique dans la société d'un Etat Nation moderne sont notamment – en plus de l'existence de citoyens formés :

- l'existence d'un Etat de droit au sein duquel une Constitution garantit la liberté et l'égalité ainsi que les droits fondamentaux l'existence de formes et structures démocratiques dans la société
- l'existence et l'activité d'institutions étatiques établies de manière démocratique (pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire) auxquelles on peut réagir
- une langue, ou des langues(cas de la Belgique par exemple), par laquelle les citoyens peuvent communiquer
- l'existence d'associations et de partis politiques au sein desquels des citoyens de mêmes idées peuvent se réunir pour délibérer et articuler leur opinion commune
- l'existence de mass-media qui rendent publique l'opinion du citoyen
 - o le livre
 - o l'université et l'école
 - o des mass-media publiques
 - o des mass-media privées
- d'autres moyens aptes à multiplier et diffuser l'opinion tels que :
 - o des tracts
 - o des publication éditées par des citoyens et leurs associations
 - o les sites Internet
 - o les courriers, le téléphone, le fax, l'email

Dans les Etats Nations structurés démocratiquement l'espace public, en tant que condition de la création de l'opinion publique, est déjà largement développé et présente des formes adéquates.

³ Trenz, Hans-Jörg; Zur Konstitution politischer Öffentlichkeit in der Europäischen Union, Zivilgesellschaftliche Subpolitik oder schaupolitische Inszenierung? (La constitution du public politique en Union européenne, une sub-politique de la société civile ou une mise en scène de show politique?). Reihe: Regieren in Europa (Série: La gouvernance en Europe). Hrsg. Prof. Dr. Beate Kohler-Koch, Bd. 1. Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2002. S.23

En évaluant cet espace public il faut évidemment tenir compte qu'à la suite des règles du marché des mass-media privées se sont développées qui reflètent l'opinion publique parfois d'une manière excessive (tabloïds) ou se sont spécialisées dans la diffusion d'informations (parole, photo, son) qui ne représentent pas l'opinion publique » mais qui sont destinées à influencer unilatéralement les acteurs de l'opinion publique, les citoyens (par la glorification de la violence, la pornographie, des rapport de sensations...)

L'espace public et l'opinion publique européens

Jusqu'à présent nous nous sommes occupés uniquement de l'existence de l'espace public et de l'opinion publique à l'échelon national. En ce qui concerne l'échelon européen, c'est à dire le domaine territorial de l'Union européenne, on se trouve dans une autre situation. Quelques prémisses de l'espace public avec les structures nécessaires telles qu'elles étaient énumérées pour les Etats nationaux y restent aussi valables, d'autres prémisses nouvelles s'avèrent nécessaires du fait que ces structures européennes sont morcellées et ne sont pas comparables à « l'harmonie » d'une société nationale caractérisée notamment par une langue, une histoire et une hiérarchie étatique.

Une exigence minimum à un espace public européen s'avère donc nécessaire : il faut qu'il contribue à dépasser le morcellement des espaces publics des Etats membres et au minimum savoir pourquoi « il vaut la peine de régler un conflit commun ». ⁴ Une première manifestation de l'espace public européen en train de naître est par conséquent la constatation que les différents espaces publics partiels nationaux mais aussi fonctionnels ne s'isolent pas mais se recouvrent davantage lors des « conflits ».

La naissance d'un espace public au sein de l'Union européenne s'appuiera donc sur les espaces publics nationaux préexistants. L'opinion publique s'élabore avec le citoyen qui prend part au discours public sur les sujets européens en utilisant sa langue maternelle. Il se forme d'abord une opinion partielle européenne. Une gouvernance au delà de l'Etat, donc au niveau de l' Union européenne, augmentera davantage la fragmentation et la différenciation des espaces publics nationaux. La gouvernance au delà de l'Etat signifie dissolution du rapport classique entre le centre et la périphérie, auquel le débat public politique offre toujours volontairement ses espaces d'intermédiation ou à défaut d'une solution un déplacement à d'autres centres. L'Union européenne représente un complexe polycentrique dont les différentes parties ne se laissent classer dans aucune hiérarchie claire ; elles sont plutôt structurées en réseau. ⁵

La formation d'un espace public au sein de l' Union européenne qui d'après le droit international possède le statut d'une organisation internationale gouvernementale exige aussi d'autres conditions bien particulières:

- au sein de l'Union européenne la liberté, l'égalité ainsi que les droits fondamentaux du citoyen doivent être garanties par des Traités ou par une Constitution ; il faut aussi présenter une citoyenneté commune. Il s'avère donc nécessaire – comme dans les Etats Nations – d'établir « l' Etat de droit » ou « l'Union de droit ».
- des formes et structures démocratiques sont nécessaires pour caractériser la vie de la société européenne. Il faut que le citoyen puisse réagir à l'action des institutions législative, exécutive et judiciaire :
 - o le Parlement européen

⁴ Trenz, Hans-Jörg; Zur Konstitution politischer Öffentlichkeit in der Europäischen Union, Zivilgesellschaftliche Subpolitik oder schaupolitische Inszenierung? (La constitution du public politique en Union européenne, une sub-politique de la société civile ou une mise en scène de show politique?). Reihe: Regieren in Europa (Série: La gouvernance en Europe). Prof. Dr. Beate Kohler-Koch, Bd. 1. Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2002. S.27

⁵ Eising, Rainer & Kohler-Koch, Beate: Introduction: Network governance in the European Union. In: Beate Kohler-Koch & Rainer Eising (Hrsg): The transformation of governance in the European Union. Routledge Edition, London, 1999, S. 3-13

- le Conseil des ministres
 - le Conseil européen
 - La Commission européenne
 - La Cour de Justice européenne.
- l'Union européenne doit disposer des compétences qui lui sont accordées par les Etats-membres à l'égard de certaines politiques communautaires.
 - L'existence d'associations (ONG) et de partis politiques offrant aux citoyens ayant la même conception des choses la possibilité de dialoguer et d'articuler une opinion commune. Il faut que, de façon analogue au statut des partis politique et enfin reconnu dans le projet de Constitution, la Commission européenne fasse entrer en vigueur un règlement sur le statut et la reconnaissance d'organisations non-gouvernementales constituées par les citoyens.

L'opinion publique se forme à partir de relations entre les portes-paroles de réseaux transnationaux de communication à l'image des réseaux nationaux. L'objectif principal des participants à la communication est l'ouverture à un public (=les citoyens concernés par la politique) devant lequel on peut réclamer d'une manière crédible des exigences de valeur. A l'échelon national, ce mécanisme est en général assuré. Le discours public en réalise l'entremise. La plupart des mass-media sont porteuses de ce discours. Mais justement cet état de chose naturel est interrompu à l'échelon transnational étant donné qu'un système de mass-media n'existe pas encore ou seulement à l'état embryonnaire.⁶

On a besoin de mass-media européennes publiques (une radio et une télévision analogues au programme TV ARTE) pour pouvoir former et diffuser l'opinion du citoyen. Il manque aussi des journaux et des revues publics multilingues pour contribuer à la formation d'une opinion publique européenne. On pourrait imaginer la publication de journaux européens édités sous le même titre avec une rédaction centrale européenne et distribués à la même heure dans les capitales des Etats membres – toujours en langue du pays.

Il va de soi que des mass-media privées multilingues ou éditées dans une des langues « officielles » entreront prochainement au rang de mass-media européennes.

Un obstacle à la naissance de l'opinion publique de l'Union européenne est sans doute la multiplicité de langues dont dispose le citoyen européen. Pourtant elle n'empêche pas la création du débat public au sein de l' Union européenne. L'union a justement renoncé à l'apparente solution de facilité qui consisterait à ne retenir qu'une ou quelques (2 ou 3) langues officielles. Même si dans la pratique quotidienne l'usage des diverses langues maternelles serait admis, politiquement et culturellement cette solution était insoutenable, ne serait-ce que parce que les locuteurs des langues non retenues ne pouvaient qu'imaginer la disparition à terme de leur langue maternelle comme cela s'est produit dans certains pays de l'Union (la France par exemple). Le projet de Constitution non seulement reconnaît (article) le pluralisme linguistique et culturel mais engage l'Union à le maintenir car il est compris comme une richesse essentielle de l'Union. La mise en œuvre de politiques de formations linguistiques pour chaque citoyen européen facilitera l'utilisation d'autres langues favorisant le discours collectif entre les citoyens de l'Union. Ce sera même un enrichissement quant on imagine la diversité des possibilités d'expression propres aux différentes langues.

De façon analogue à la construction du débat public au sein de chacun des pays, l'espace public européen s'étoffera de moyens aptes à la multiplication et la diffusion de l'opinion de citoyens, tels que des tracts, des revues éditées par les partis politiques et les associations par voie

⁶ Trenz, Hans-Jörg; Zur Konstitution politischer Öffentlichkeit in der Europäischen Union, Zivilgesellschaftliche Subpolitik oder schaupolitische Inszenierung? (La constitution du public politique en Union européenne, une sub-politique de la société civile ou une mise en scène de show politique?). Reihe: Regieren in Europa (Série: La gouvernance en Europe). Prof. Dr. Beate Kohler-Koch, Bd. 1. Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2002. S.27

postale, téléphone, fax et courriels. Nous connaissons déjà aujourd'hui beaucoup de sites Internet par lesquels les citoyens européens, leurs associations respectives (ONG) influencent l'opinion publique en Europe. Un bon témoignage en sont les commentaires et amendements de la société civile par rapport à l'activité de la Convention européenne.

La Société civile – co-constructrice de l'espace public européen et actrice principale de l'opinion publique européenne

L'article I-46 du Projet de Traité instituant une Constitution pour l'Europe⁷ attribue à la Société civile une fonction constitutionnellement assurée d'acteur principal au sein du processus démocratique et participatif de l'Union européenne. Elle reconnaît – à coté de l'opinion personnelle formulée individuellement par le citoyen – les opinions collectives participant à la formation de l'opinion publique européenne.

La partie II « Les organisations non-gouvernementales ONG au sein de la Société civile » de cette brochure rend largement public le caractère et l'activité des organisations non-gouvernementales (ONG) qui – dans leur somme – forment la Société civile. Les ONG y agissant parfois ensemble dans des réseaux ou forums y rendent publiques les opinions formulées par leurs membres dans leurs différents domaines sociétaux. Avec ce discours commun et mené en débat public européen, les ONG réalisent en tant que « parties intégrantes » de la Société civile la forme la première et la plus directe d'une participation démocratique à la vie de la société. Comme l'Union européenne est un système « sui generis », la coexistence sociale au sein de l'Union européenne générera de nouvelles formes et méthodes de participation démocratique propre à la Société civile européenne.

Avant d'examiner le rôle de la société civile dans le processus de l'établissement d'une opinion publique européenne, il convient de définir quels types d'organisations et de phénomènes politiques peuvent être considérés comme appartenant à la société civile. S'inspirant de Jean Cohen et Andrew Arato, ainsi que de Jürgen Habermas, la conception suivante de la société civile est destinée à permettre l'inscription dans un cadre plus général de la démocratisation permanente de la société :

*La société civile, comprise comme la sphère d'interaction sociale qui se situe hors de l'Etat et de l'Economie, est caractérisée par ses formes autonomes de discours, de création et de structuration, et d'action politique. Elle se distingue à la fois de la société politique des organisations et institutions politiques, et de la société économique des organisations de production et de distribution. La société civile exerce une influence sur les sociétés politique et économique. Elle ne suit pas leurs règles, car son but n'est pas l'acquisition du pouvoir ou la maximisation du profit. Elle s'oppose à tout système patriarcal, établi dans le cadre d'un Etat autoritaire, ou dans le cadre d'une démocratie libérale qui, liée à un Etat bureaucratique et fondée sur des élites s'auto-reproduisant, décourage par son système exclusivement représentatif une participation politique citoyenne large et permanente en dehors des partis politiques. De plus, le concept de société civile comprend l'idée d'une révolution démocratique continue caractérisée par une réflexion permanente portant sur elle-même, et liée à un processus public de communication libre.*⁸

La Société civile se développe donc en troisième pilier se plaçant à titre égal dans l'édification démocratique de la société de l'Union européenne à coté des deux piliers déjà existants : le pouvoir politique et l'économie. Elle y présente l'unité de la légitimation démocratique, de la compétence

⁷ Voir le texte du projet de la Constitution européenne présenté par la Convention le 13 mai 2003

⁸ Cette définition s'inspire de celle donnée par Jean Cohen et Andrew Arato, in: *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, Massachusettes, 1992. Leur définition est largement basée sur la théorie de l'éthique du discours de Jürgen Habermas.

spécifique et de la participation démocratique. Dans les sciences de l'Europe, la Société civile européenne est parfois caractérisée par la notion de « demois* transnationaux et sectoriels »⁹ qui pourraient être plutôt compris comme mouvements et leur milieu social, comme alliances ad hoc de la société civile ou comme « advocacy coalitions » avec des objectifs globaux¹⁰.

En développant l'espace public, la Société civile européenne avec sa concentration sur les intérêts des citoyens se forme aux actions participative et devient « tribune » de l'opinion publique européenne.

Depuis 1995, le Forum permanent de la Société civile agit en tant que table ronde flexible d'ONG s'engageant fortement en faveur des droits des citoyens et de la participation démocratique des citoyens au processus de l'intégration européenne. Ce « forum » n'étant pas une association avec un statut de personnalité juridique est dans le sens propre du mot un forum auquel coopèrent des associations de citoyens indépendantes et d'appartenance nationale bien différentes, prêtes à participer avec toute leur compétence professionnelle au débat sur les questions les intéressant du domaine du développement de l'Europe.¹¹

Lors des activités réalisées par les deux Conventions établies par l'Union européenne ce « Forum permanent de la Société civile » a formulé et articulé l'opinion commune des ONG y coopérant. Ce témoignage concret d'une opinion publique européenne à l'égard d'une action concrète rendu publique par une institution européenne est en même temps aussi l'expression d'une vive participation démocratique au processus de l'intégration européenne.

Ce « Forum permanent » se réunissant surtout à Bruxelles présente déjà une nouvelle forme d'organisation semblable à un réseau sans mettre en cause la souveraineté individuelle des ONG y coopérant. Leur coopération volontaire a fait émerger une qualité supérieure à la simple articulation individuelle des opinions formulées par des ONG agissant indépendamment les unes des autres. Selon l'évaluation du secrétariat de la Convention sur l'avenir de l'Europe, plus de 2.000 contributions ont été soumises par des ONG de toute l'Europe à la plate-forme Internet de la Convention¹².

Outre la diffusion de ses prises de position et d'autres contributions par voie postale et par mail le Forum permanent de la Société civile dispose depuis 2002 d'un site web toujours actuel.¹³ A la suite d'une mise en réseau de plusieurs instances de la Société civile ce site web est maintenant „hôte“ de la plate-forme Internet de l'EUROPE MAINTENANT!, un réseau de citoyens européens enregistré à Berlin/Allemagne.

L'association « Printemps européen » a développé également une forme concrète de coopération en s'engageant à la coopération entre écoles dans la majorité des pays européens en faveur de la « formation européenne » de la jeunesse. Cette ONG agissant en Europe utilise activement son site web [« Printemps européen »](#) en tant que tribune dans le concert de l'opinion publique européenne

* Demois = pluriel de demos = peuple

⁹ Abromeit, Heidrun & Schmidt, Thomas: Grenzprobleme der Demokratie: konzeptionelle Überlegungen. (Les problèmes de frontière de la démocratie : Des réflexions conceptionnelles) In: Beate Kohler-Koch (Hrsg.), Regieren in entgrenzten Räumen (Gouverner dans des espaces sans frontières) (PVS Sonderband 22), Westdeutscher Verlag, Opladen 1998, S. 293-320.

¹⁰ Keck, Margaret & Sicking, Kathryn: Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics. Cornell University Press, Ithaca, NY, 1998

¹¹ voir l'article de cette brochure : Dastoli, Virgilio: L'Europe entre démocratie virtuelle et citoyenneté participative : L'expérience du Forum permanent de la société civile.

¹² voir site web: http://europa.eu.int/futurum/forum_convention/index_de.htm

¹³ voir site web: www.forum-civil-society.org,

Il va de soi que beaucoup d'ONG présentes sur Internet utilisent aussi d'autres moyens d'information et de communication tels que des journaux, des brochures et même des publications scientifiques.

C'est justement l'existence de ces organisations non gouvernementales qui donne à la Société civile des moyens et des méthodes importants pour mettre au point aussi d'autres structures matérielles de l'espace public et de l'articulation de l'opinion publique européens. Lors des innombrables conférences, séminaires, expositions et par l'intermédiaires d'autres services tels que les échanges de jeunes, de familles etc., des connaissances sur les politiques de l'union européenne, sur le fonctionnement des institutions de l'Union européenne et sur les valeurs de base de l'Union européenne ont été présentées. Les citoyens y participant – assez souvent de différents pays membres – ont créé déjà dans le passé leur propres opinions individuelles et aussi collectives qui les avaient faire connaître au public.

D'autres associations et organisations européennes, parfois seules, parfois liées au réseau tel que la Plate-forme des ONG européennes dans le domaine social, les mouvements et le lobby des femmes, les ONG du domaine de l'environnement, le Comité européen sur les services d'intérêt général, etc. contribuent par leurs moyens particuliers à la qualification de l'opinion publique européenne.

Une contribution remarquable de la société civile à la création d'une opinion publique européenne particulière a été sans doute réalisée par le mouvement européen pour la paix le 15 février 2003. Plusieurs millions de citoyens de l'Union européenne ont manifesté ce jour-là dans la plupart des capitales des Etats membres contre la guerre violant le droit international par les Etats-Unis contre l'Irak. Cette volonté de paix manifestée a été pour la première fois une large opinion publique européenne.

«La simultanéité de cette manifestation surprenante – la plus grande depuis la fin de la Seconde guerre mondiale – pourrait être inscrite en rétrospective comme marque de la naissance d'un espace public européen dans les manuels d'histoire». ¹⁴

Une opinion publique européenne s'est également révélée quelques jours plus tard par la critique publique de l'application guerrière de quelques Etats membres et Etats candidats.. Cette critique manifestée par des Européens engagés en faveur de l'intégration a conduit à une «division en deux» de l'espace public européen qui elle aussi entrera aux manuels d'histoire en étiquetant la «veille» Europe versus la «nouvelle» Europe.

Autres acteurs au concert du publique européen

De nombreux média privés prétendent être des «média européens». S'inclinant devant des critères économiques ils diffusent leurs informations surtout dans une seule langue – presque toujours en anglais. On sacrifie les aspects culturels au profit des calculs économique de diffusion – en argumentant toujours qu'il s'agit de la langue la plus répandue.

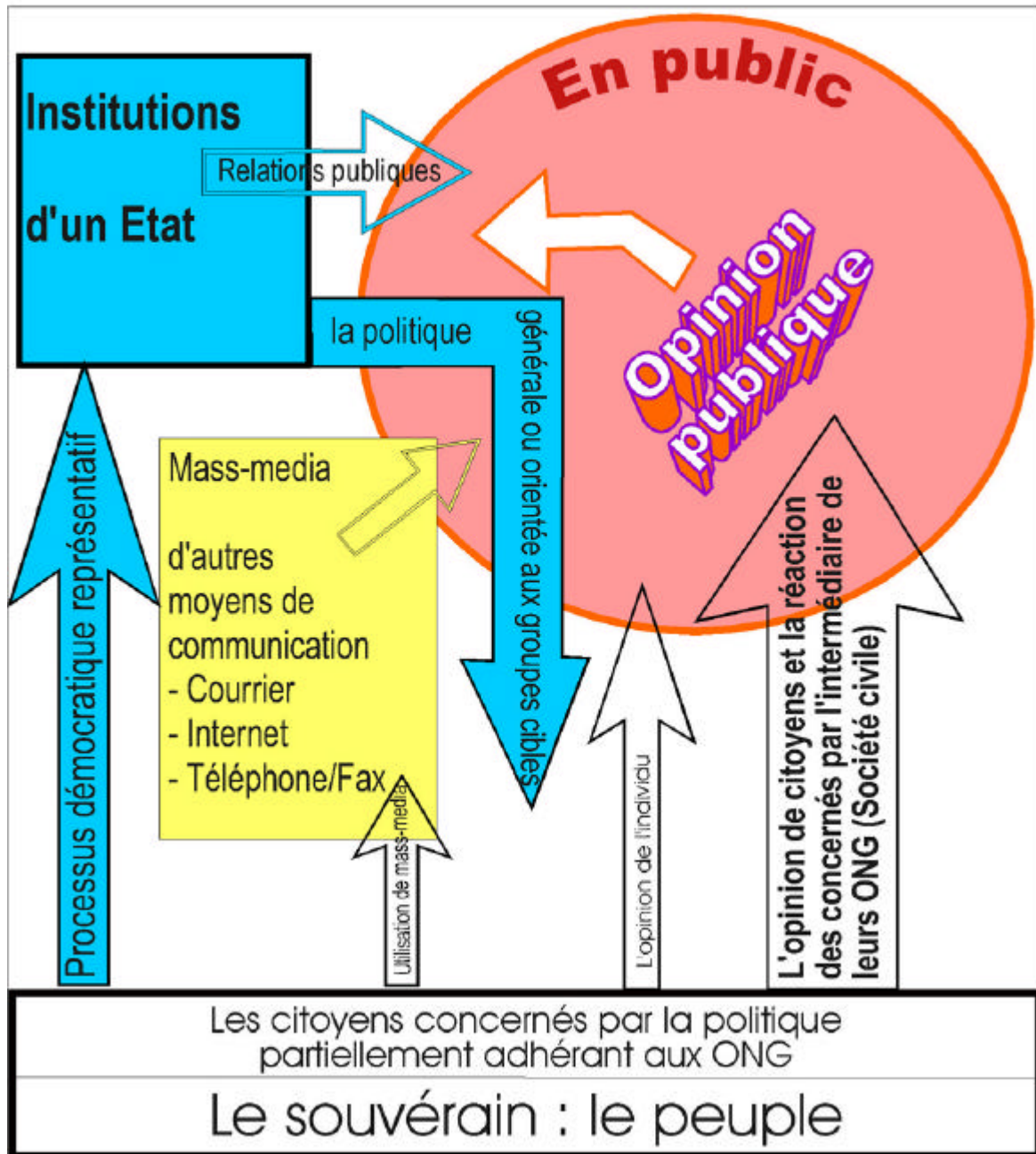
En effet, le problème de la langue s'avère un obstacle essentiel sur le chemin de l'élargissement rapide de l'espace public en Europe. On aurait pourtant tort de mesurer et de reconnaître l'opinion publique européenne uniquement en cherchant le plurilinguisme des mass-media remplissant l'espace public. Si les Traités existants et aussi la Constitution européenne stipulent que «l'Union sauvegarde la richesse de sa diversité culturelle et linguistique»,¹⁵ il est alors logique que l'opinion publique d'un Etat national représente en même tant aussi l'opinion publique européenne, aussi un moment où elle s'articule dans sa langue nationale.

¹⁴ Habermas, Jürgen: Notre renouvellement après la guerre – la renaissance de l'Europe, Frankfurter Allgemeine Zeitung, 31 mai 2003, p. 3

¹⁵ Le projet du Traité sur la Constitution européenne, Art. I-3, Abs. 3.

L'espace public européen est seulement en train de se créer et de s'épanouir sans atteindre encore sa pleine efficacité. Mais l'opinion publique européenne s'articule déjà largement et sous différentes formes. Parmi d'autres mass-media et publications, la Société civile européenne est l'une des actrices les plus importantes. Il lui ne reste qu'à prendre au sérieux « la tâche constitutionnelle » et de devenir le partenaire compétent et fiable de la démocratie européenne.

En public aus sein d'une société nationale



En public au sein de la société de l'UE

